

AMAP de fruits Nantes – Doulon Saison 2026/2027

(Souscription pour octobre, novembre, décembre, janvier, février, mars (2) soit 7 distributions mensuelles)

ENGAGEMENT MUTUEL

Cette souscription me donnera droit à des pommes, des poires et du jus de pommes biologiques, frais, cultivés sans engrais chimiques ni pesticides, disponibles à mesure qu'ils mûrissent, et me permettra de connaître notre agriculteur partenaire.

PARTAGE DE LA RECOLTE

Il a lieu à la **salle Gay-Lussac**, 19 rue Corentin-Bourveau à Doulon, au même endroit et le même jour que l'AMAP Légumes et se fera **le mercredi, entre 17h45 et 19h30 les :**

14 octobre ; 18 novembre ; 9 décembre ; 6 janvier ; 3 février ; 3 mars ; 31 mars

Passé le **14 octobre**, les nouvelles inscriptions ne prendront en considération que les livraisons restantes.

Si je ne peux pas venir chercher mon panier, je peux demander à une tierce personne de le récupérer, sachant qu'aucun remboursement ne sera effectué.

PERMANENCES

Durant la saison, j'effectue une permanence sur le lieu de distribution de 17h45 à 19h30.

Ce jour-là, je suis présent à partir de 17H45. Un planning des permanences est consultable sur le lieu de distribution et je réserve une date dès la signature de ce document. Une liste des tâches est disponible sur le lieu de distribution et j'aide au nettoyage et au rangement de la salle à la fin des distributions.

LISTE DE DISCUSSION

Une liste de discussion « Framaliste » permet d'échanger entre nous. Si je le peux, je m'y inscris et j'envoie un courriel en indiquant la ou les adresses à inscrire à : informatique@amap-doulon-toutes-aides.fr

DEMISSION, FIN DE CONTRAT

La démission d'un adhérent est possible en cours de saison mais elle implique la signature d'un avenant au présent contrat avec le producteur et un remplaçant de l'adhérent démissionnaire.

Ce remplaçant est prioritairement issu de la liste d'attente de l'AMAP. L'avenant précisera les conditions de reprise du contrat par le remplaçant. Sinon, le contrat expire en fin de saison.

MODALITES DE PAIEMENT

Lors de l'inscription, je fournis de 1 à 4 **chèques** qui seront encaissés à la fin de chaque mois. Les chèques sont libellés à l'ordre de « **Les vergers de la Grigonnais** »

Les commandes et contrats sont personnalisés (le nombre de kilos doit être entier).

Produits	Prix	Nb kg par livraison	Coût par livraison	Coût total
Pommes	2,90 € le kg			x 7 =
Poires	3,40 € le kg (3kgs max)			x 2 =
Jus de pommes	3,10€ le 0,75 L			x 7 =
Jus de pommes	8,10€ le bib de 3L			x 7 =

Somme totale à régler =

Je soussigné

Mme / Mlle / Mr

Adresse : ...

Téléphone : ...

Courriel (écrire en script très distinctement):

assure avoir souscrit à l'A.M.A.P de fruits Nantes-Doulon et avoir réglé la somme de en ... chèques de

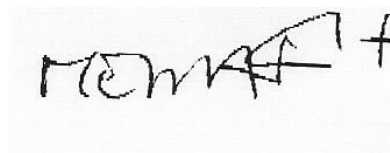
☐ Participation aux frais: 2 € * *pour les personnes ne faisant pas partie de l'AMAP légumes*

☐ J'accepte que mes coordonnées soient diffusées aux membres de l'AMAP.

Date de permanence choisie :

Signature du producteur

Date et signature du consommateur



AGRICULTEURS PARTENAIRES : Juliette et Pierre MENANT

Adresse : Les vergers de la Grigonnais – 20 route de l'océan 44170 La Grigonnais

Téléphone : 02 40 51 34 63

Courriel contact@lesvergersdelagrignonnais.fr

Site internet : <http://lesvergersdelagrignonnais.fr>

Coordonnateur : Jean-Luc LENAIN Téléphone : 06 88 04 73 27

Courriel : fruits@amap-doulon-toutes-aides.fr